Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 3

Artikel: La presse du centenaire
Autor: P.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-8172

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6me année. N° 3. Mars 1898.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA PRESSE DU CENTENAIRE

Nous terminons la série des très nombreux articles que nous avons publiés relativement au centenaire par un coup d'œil rapide et forcément incomplet sur la littérature qu'a fait éclore la célébration de l'anniversaire de notre indépendance.

Nous ne pouvons citer les nombreux articles de la presse quotidienne.

Il faut mentionner cependant la *Gazette de Lausanne*, qui a publié une série importante d'articles, sous le titre de : *Il y a cent ans*. L'abondance des documents sur la matière est telle que l'on peut fouiller et fouiller encore, et trouver de l'inédit. La volumineuse collection des *Actes* de la République helvétique donne sur la période révolutionnaire suisse et vaudoise à peu près tous les documents officiels qui se trouvent dans le pays. A côté de cela, combien d'archives de famille n'ont pas encore ouvert leurs tiroirs aux historiens ! Que de lettres contemporaines, pleines d'aperçus ingénieux et piquants, de récits pittoresques. L'histoire anecdotique de la Révolution vaudoise est encore à faire. On ne pourra l'écrire véritablement qu'au moyen

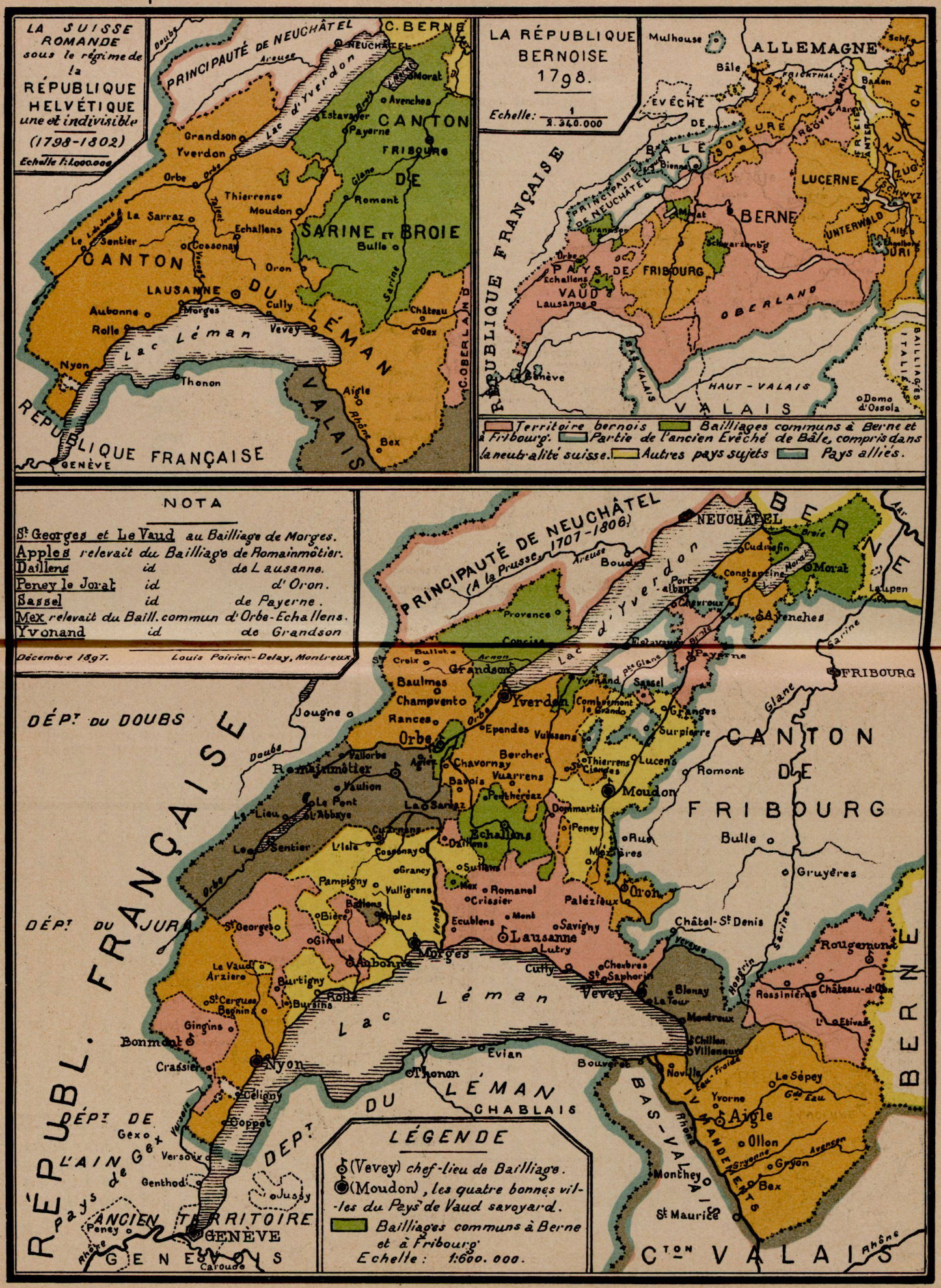

LES BAILLIAGES BERNOIS DU PAYS DE VAUD. (1798)

des papiers ignorés que plusieurs familles gardent avec un soin jaloux, à l'abri des regards indiscrets du chercheur.

L'histoire diplomatique de cette période est mieux connue, grâce à la publication officielle des *Actes*. Mais ce recueil ne donne pas l'inventaire des pièces nombreuses conservées aux archives des affaires étrangères à Paris. La publication des papiers de l'ambassadeur Barthélemy a jeté un jour très vif sur la période de 1792 à 1797. Il serait à désirer que la publication continuât et s'étendît à toute la période de la République helvétique. On aurait, avec une collection pareille et l'*Actensammlung*, les éléments nécessaires pour écrire d'une façon définitive l'histoire de la Révolution helvétique.

*
* *

La presse quotidienne française s'est peu occupée de nos fêtes. Cependant le *Figaro* nous a consacré un article signé John Grand-Carteret.

Les diverses revues, par contre, ont été mieux renseignées. Madame Georges Renard expose avec clarté et élégance, dans la *Nouvelle Revue*[1] l'histoire de Davel, le précurseur de l'indépendance vaudoise, les événements de 1792 et de 1798, et enfin le récit de la fête du centenaire. Nous y notons cette phrase si juste qui résume très exactement l'impression générale de la journée. « Tous, oui tous sont là pour affirmer leur joie. Si bien que la liberté reconquise semble dater d'aujourd'hui, non d'il y a cent ans. »

« Dirai-je maintenant, conclut Mme Georges Renard, l'enthousiasme des campagnes, les feux de

[1] 15 février 1898.

joie, les banquets en plein air, l'oubli momentané des distances sociales, tout ce cadre « XVIIIe siècle » autour de ce moderne anniversaire ? Non certes ; il y faudrait trop de pages. Mais qu'il est heureux le pays qui peut, en ces sombres jours que traverse l'Europe d'aujourd'hui, qui peut sans remords, sans arrière-pensée, se donner à lui-même une fête aussi radieuse ! »

M. Samuel Cornut consacre dans la *Revue Bleue* de fort belles pages à l'histoire de 1798. Le souffle patriotique vibre à travers ses lignes. On sent l'émotion d'un enfant du pays.

*
* *

M. Emile Couvreu a déjà publié, dans la *Revue historique vaudoise* et dans la *Gazette de Lausanne*, plusieurs articles remarqués sur l'histoire diplomatique de la Suisse pendant l'époque révolutionnaire. On lui doit en particulier d'avoir donné pour la première fois le texte authentique de la pétition des Suisses à Paris. Dans la *Revue de Paris*, M. Couvreu fait paraître sous le titre de « *La France et l'Indépendance vaudoise* » une étude complète sur les menées des Suisses à Paris et sur l'intervention française.

Après avoir été longtemps la propriété des princes de la maison de Savoie, dit M. Couvreu, le pays de Vaud était tombé au pouvoir des républiques de Berne et de Fribourg dans la première moitié du XVIe siècle. Par le traité de Lausanne de 1564, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, renonça définitivement à ses prétentions sur cette contrée, en réservant toutefois les privilèges des habitants. Cette dernière clause du traité de Lausanne, que la France ratifia le 26 avril 1565, est importante pour l'intelligence des événements qui vont suivre. Elle resta lettre morte aux yeux des oligarchies de Berne et de Fribourg qui supprimèrent les anciens droits du pays. Mais deux siècles plus tard, quand

éclata la Révolution française, quelques Vaudois se mirent à protester contre la sujétion où se trouvait réduite leur patrie. Le gouvernement bernois sévit à l'égard de ces audacieux. L'un de ces derniers se réfugia en France en 1791, s'enrôla dans un bataillon de volontaires et conquit rapidement, grâce à ses talents et à sa bravoure, le grade de général de division à l'armée d'Italie. Tué près de Codogno, le 8 mai 1796, sa mort fut la cause accidentelle de l'affranchissement du pays de Vaud. Le général en chef Bonaparte rendit un éclatant hommage à son frère d'armes. Mais le jeune conquérant de l'Italie fit mieux. Il s'occupa du sort des enfants de son « cher camarade » et écrivit à Barthélémy, ambassadeur de la République française à Bâle : « Le canton de Berne a confisqué au commencement de la Révolution les biens de feu le général Laharpe ; je vous prie de vous intéresser pour les faire rendre à son fils ».

Le rôle de la France dans l'émancipation du pays de Vaud débute ici-même, par cette intervention de Bonaparte dans une revendication d'intérêt privé.

C'est aussi par un mémoire sur la proscription de son cousin Amédée que F.-C. de la Harpe ouvrit de nouveau la campagne contre LL. EE. Bonaparte renseigné par Frédéric-César conçut une piètre idée des oligarques de Berne. Un autre événement vint le mettre aux prises avec la République des bords de l'Aar.

Quand Bonaparte voulut obtenir, après la signature des préliminaires de Léoben, fin avril 1797, le droit de passage pour ses troupes par le Simplon, la République du Valais, soutenue par la Diète des Treize-Cantons, ses alliés, souleva des objections. Le gouvernement français, au lieu d'appuyer la demande du général de l'armée d'Italie, fit écrire à ce dernier, au commencement de juillet, qu'il devait renoncer tout à fait à son projet. Les préventions de Bonaparte contre les oligarchies suisses, préventions que les récits d'Amédée de la Harpe avaient fait naître déjà, augmentèrent après l'échec qu'il venait d'essuyer. Des motifs d'ordre stratégique aussi — il songeait déjà à franchir le Saint-Bernard — le déterminèrent à favoriser l'émancipation du pays de Vaud. Or, le 18 fructidor (4 septembre), Reubell et L.-M. Revelliè-

relépeaux, aidés de Barras, se débarrassèrent de Barthélémy et de Carnot, en déportant l'un et en exilant l'autre, et, le 22 fructidor, Merlin (de Douai) remplaçait Barthélemy. Merlin allait jouer un rôle important dans l'émancipation du pays de Vaud. Il était le contemporain de F.-C. de la Harpe qui fut bientôt intimément lié avec lui.

Berne menacée envoie à Paris la fameuse députation, qui y fut si mal reçue et finalement éconduite, grâce à l'intervention de de la Harpe. « Les députés bernois quittèrent Paris l'oreille basse, à l'heure où le général Bonaparte traversait triomphalement le Pays de Vaud au milieu des acclamations d'une population saluant dans ce héros de 28 ans le libérateur des peuples. »

De la Harpe, appuyé dans ses projets par Merlin, rencontra d'abord, de la part de Talleyrand, ministre des affaires extérieures, une résistance assez vive.

Une intervention du Directoire dans les querelles intérieures de la nation voisine semblait fâcheuse à Talleyrand. Le gouvernement, pensait-il, violait l'esprit et le texte de la Constitution ; il méconnaissait les véritables intérêts de la France en cherchant à révolutionner l'Helvétie « *spontanément, et sans aucune consultation préalable de la législature* ». Telle était son opinion le 2 juillet 1799. Mais le 8 nivôse (28 décembre 1797), avec la souplesse qui le caractérise, il présenta un projet d'arrêté conforme au désir du Directoire.

D'autre part, on faisait tout pour révolutionner la Suisse et les armées françaises promettaient aide et assistance aux insurgés. On sait le reste.

Nos lecteurs seront heureux de lire la conclusion de M. Couvreu :

Cette journée mémorable où, paisiblement, sans une goutte de sang versé, le peuple vaudois devint enfin son propre maître, fut suivie d'autres, moins heureuses. La

Suisse, on ne l'ignore pas, eut à souffrir de l'occupation des armées françaises qui succéda de près aux événements relatés plus haut. Mais les traces des heures sombres de 1798 et 1799, le temps les a effacées. L'indépendance de l'Etat de Vaud, due à la protection toute puissante de la France, demeure au contraire une réalité vivante. Les droits politiques refusés jadis aux Vaudois, ceux-ci les possèdent aujourd'hui ; précisément en l'an 1898, un de leurs représentants à Berne, M. Eugène Ruffy, se trouve investi par les Chambres fédérales de la magistrature suprême, la présidence de la Confédération suisse. L'action que la France a exercée sur les destinées du pays de Vaud, il y a juste cent ans, a donc été efficace et durable.

*
* *

Revenons à notre histoire locale. L'Etat de Vaud a dédié à la jeunesse des écoles une brochure sur la *Révolution vaudoise du 24 janvier 1798*, et qui donne un résumé succinct des événements de l'époque. Cette brochure a été assez répandue dans le pays pour que nous puissions nous dispenser d'en faire plus ample mention.

*
* *

L'histoire locale n'a pas chômé pendant les fêtes et c'est aussi un des côtés utiles de cette manifestation. Au Conseil communal de Lausanne, M. Monnet rapporta sur une motion demandant l'érection, aux Jordils, d'un monument commémoratif du banquet du 14 juillet 1791. Ce rapport est un véritable mémoire sur la Révolution vaudoise. Nous en extrayons quelques pages, jusqu'alors inédites.

Un grand banquet eut lieu aux Jordils, campagne du banquier Dapples, aujourd'hui propriété de Mme veuve Kraer, née Bideaux. Il fut servi dans un endroit appelé la *Salle des Marronniers*, formée par quatre superbes marronniers qui l'abritaient de leurs larges ramures et où l'on

était, dit-on, parfaitement à couvert en temps de pluie. L'emplacement est resté le même, mais avec deux arbres seulement, qui sont encore magnifiques. Il y a 35 à 40 ans, M. Jules Bideaux, alors propriétaire des Jordils, fit abattre deux de ces marronniers, dont l'un envahissait la toiture de la maison et l'autre nuisait à la vigne voisine.

Voici comment une lettre datée de Morges, le 17 juillet 1791, décrit l'aspect de ce banquet :

« Au devant d'une immense salle de marronniers était élevé un mât énorme au haut duquel flottait l'étendard aux trois couleurs. L'artillerie avait été placée à côté de ce signe auguste de la Révolution française. Quatre tables, pouvant recevoir chacune soixante convives, étaient disposées en forme de croix de Malte. Au centre était une estrade destinée à la musique, et cette estrade était couronnée par un second mât, surmonté d'une énorme cocarde tricolore, ombragée de branches de laurier. »

Cent cinquante personnes environ, magistrats des conseils de Lausanne, seigneurs de fiefs, négociants, avocats, médecins, officiers de milices, propriétaires, domiciliés à Lausanne et dans les villes voisines, prirent place à ce banquet. De nombreux convives avaient au chapeau une espèce de bouton portant des emblêmes révolutionnaires français avec la devise : *Vivre libre ou mourir !*

Des salves d'artillerie annoncèrent le festin, et une foule immense se rendit à la Croix-d'Ouchy pour voir les convives et manifester avec eux. Durant le banquet, de nombreux discours furent prononcés, plusieurs santés furent portées. Celle des villes et des communautés, entre autres, excita le plus vif enthousiasme et fut bue à la ronde, dans une coupe portant la devise : *Liberté, Fraternité, Egalité.* Les vifs et bruyants applaudissements que souleva cette santé s'expliquent par le fait qu'elle touchait à l'une des plus importantes revendications des Vaudois, le rétablissement des Etats tels qu'ils existaient sous les princes de Savoie et où les villes et les communautés étaient représentées. C'était là une garantie d'indépendance à laquelle Berne ne voulut jamais consentir, malgré les réserves du traité de Lausanne de 1564.

« Le dîner fini, et quoiqu'il plût à verse — dit encore la lettre de Morges dont nous avons donné tout à l'heure un fragment, — on a dansé la farandole sur l'air favori. Parmi

les fédérés, il y en avait un grand nombre des premières familles du pays. Le temps étant devenu plus beau, nous sommes descendus avec la musique Hoffmann au port d'Ouchy. Là, étant en rade, une petite flotte arbora le pavillon aux trois couleurs et nous salua de son artillerie. Nous y sommes montés au milieu d'une foule de spectateurs applaudissant et chantant le *Ça ira*. La flottille a déployé ses voiles ; à 9 heures, elle a tiré son beau feu d'artifice, auquel ont répondu nos frères de Vevey, qui célébraient le même anniversaire. Les mots *liberté*, *égalité*, sortant de toutes les bouches, étaient répétés par les montagnes voisines et montaient jusqu'aux cieux. Revenus à terre, on a porté de nouvelles santés, au nombre desquelles était la régénération de notre gouvernement. »

Les patriotes de Vevey célébraient aussi le 14 juillet. Comme à Lausanne, leur banquet avait eu lieu en plein air, sous les beaux marronniers qui environnaient le bâtiment de la Société de l'Arc, local fort agréable, qui a dû céder la place aux dépendances de la gare du chemin de fer. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de l'époque à l'occasion de cette fête :

« Nous l'avons aussi célébrée cette résurrection d'un grand peuple à la liberté. Des habitants de Vevey, artisans, marchands et bourgeois, au nombre de 71, composaient l'assemblée. Le repas a été gai, bruyant. Cette fête de la liberté et de l'égalité avait tellement agrandi les idées que, si un aristocrate s'était présenté, on n'aurait vu en lui que l'homme et le frère.

» La musique commença par l'air *Ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne*, et l'on porta les santés suivantes :

» Aux amis de la liberté, qui célèbrent ce jour admirable ;

» A la patrie suisse, prospérité et union ;

» A la nation française, triomphe aux patriotes ;

» A l'Assemblée nationale, gloire et reconnaissance.

» Et l'on a recommencé l'air *Ça ira* et celui de la *Carmagnole*.

» Puis une marche solennelle de tous les convives, deux à deux, chacun portant son chapeau en l'air sur des chaises, des bâtons, des bouteilles, et s'embrassant de l'autre bras, pêle-mêle. Le vin n'était pas la cause de cet épanchement, puisque chacun n'avait pas encore bu sa bouteille.

» Une voix s'est alors écriée : « Tout le plaisir ne doit pas être pour nous ; il faut songer à nos frères pauvres ! » On a recueilli aussitôt le tribu d'humanité, qui s'est trouvé considérable, eu égard aux facultés de la plupart. Cette bonne action a augmenté la gaîté ; chacun la témoignait à sa manière, les uns par des danses, d'autres chantaient le *Ranz des vaches*, d'autres appelaient les plus pauvres spectateurs pour leur donner du vin, d'autres s'embrassaient en s'écriant que c'était le plus beau jour de leur vie.

» Enfin, remettant sur la tête nos chapeaux ornés de fleurs attachées par des rubans aux trois couleurs, nous sommes montés sur une barque pour nous promener sur le lac, d'où nous avons vu ceux qui célébraient la même fête à Ouchy. Nous les avons salués d'une santé et de décharges d'artillerie, de grenades, de feux d'artifice et de musique.

» Après avoir promené pendant deux heures notre barque illuminée et portant un triangle aux couleurs tricolores, avec ces mots en grosses lettres : *Liberté*, *Egalité*, *Union*, nous avons achevé la fête par les santés suivantes :

» Aux frères et amis en fête à Ouchy ;
» Aux gardes nationales de la France ;
» Aux braves habitants de Paris ;
» Au bon peuple du pays de Vaud.

» Nous sommes revenus au rivage, alors couvert de monde, aux sons de la musique, pour rentrer tranquillement dans nos familles, après une fête dans laquelle l'ordre et la décence ont constamment régné, donnant ainsi aux détracteurs le chagrin de n'avoir rien à blâmer, et aux timides le regret de n'avoir pas osé partager notre joie. »

*
* *

Monsieur F.-A. Forel a présenté au Conseil communal de Morges un rapport sur le monument à élever aux trois patriotes morgiens, Cart, Muret et Monod. Il caractérise comme suit le tempérament et l'activité de ces trois hommes :

Quant aux trois hommes dont les noms seront inscrits à Morges sur le monument de l'Indépendance vaudoise, leur action a été puissante, féconde, heureuse pour la patrie. L'un, le tirailleur d'avant-garde, par ses mémoires, ses pamphlets, ses livres, rappelait les faits de la conquête

bernoise, les griefs du peuple opprimé, les droits des Etats de Vaud ; il excitait l'attention de ses concitoyens et les tirait de leur assoupissement ; il a été le précurseur le plus actif de l'insurrection. Le second, politique subtil et avisé, diplomate prudent et souple, dirigeait les négociations, surveillait les tractations, sauvegardait la position de notre pays ; il a été l'un des hommes d'Etat les plus éminents de notre canton. Le troisième enfin, l'homme d'action, l'homme d'initiative, le chef du mouvement ; celui qui, en 1798, déployait à la Palud le drapeau vert de la nouvelle république ; celui qui, en 1803, présidait à la magnifique éclosion de cette étonnante législation du premier Grand Conseil vaudois qui, en quelques mois, dotait notre pays d'une organisation politique complète et excellente ; celui qui, par une heureuse intercession, en décembre 1813, sauvait les jeunes cantons récemment émancipés d'une nouvelle sujétion à leurs anciens maîtres... Ces trois hommes ont été à la peine, au combat. Ils ont exposé leur position, leur fortune, leur tête — car tel était leur enjeu dans la partie dramatique qui s'engageait alors — et ils ont réussi à nous faire le canton de Vaud. Leurs noms ont toujours été aimés et respectés dans notre ville ; nous voulons les inscrire sur le bronze afin que nos enfants aient l'occasion de nous interroger et de nous demander : Qu'ont fait ces hommes pour un tel honneur ? Nous leur raconterons alors l'histoire du passé, et ils sauront les admirer et les respecter après nous.

*
* *

M. Forel a publié également sous le titre de : l'*Insurrection de l'indépendance vaudoise à Morges*, un extrait du registre des Nobles conseils de la Ville de Morges. On y suit pas à pas la marche de la Révolution morgienne. Nous en citons la dernière page, qui complètera ce que nous avons publié sur le 24 janvier.

Du 24 janvier à midi :

MM. les membres du Comité pour les affaires publiques nommés aujourd'hui par MM. des chambres, réunis au Comité pour se rendre auprès de S. M. S. ballivale à l'effet de lui remettre le délibéré de ce jour requerrant la remise

des clefs de l'arsenal et du magasin à poudre en mains du Comité et pour recevoir les dites clefs sous inventaire, font rapport qu'ils ont exactement rempli leur commission. Ils remettent sur le bureau les clefs que sa Seigneurie leur a remises conformément au dit délibéré, lesquelles ont été inventoriées comme suit :

Deux clefs du corps de garde d'entrée,
Une clef du hangard,
Deux clefs de l'Arsenal,
Cinq clefs du magasin à poudre,
Une clef du grand corps de garde ;

Toutes lesquelles clefs étant sur des étiquettes de laiton attachées à icelles, sur lesquelles étiquettes sont empreintes les dites indications.

Un group, indiqué valeur LL.... à l'adresse de M. le trésorier de Gingins à..... a été arrêté pour être séquestré et déposé à la grotte dans une petite caisse aux armes de la ville et non fermée.

*
* *

La note humoristique n'a pas manqué. Elle est aussi modérée que possible et n'a rien de blessant pour nos excellents amis et confédérés de Berne. Le *Conteur vaudois* a publié une gravure qui représente le *Moutz* trinquant avec un paysan vaudois. « Malgré cela, dit ce dernier, nous sommes bons amis. » — « Ia, freili, » répond le débonnaire plantigrade. Cette gravure indique assez bien le caractère de pacifique bonhomie et les sentiments qui ont animé les Vaudois pendant la journée du 24 janvier.

Une plaquette publiée par M. Maillard, professeur à Montreux — *Souvenir de l'Indépendance vaudoise de 1798-1898* — est plus complète sans être plus acerbe. Au premier tableau, nous sommes en 1536. L'ours fait la cour à une jolie paysanne, personnifiant la patrie vaudoise. Il lui montre le chemin du bonheur et lui dit : « Je t'aime. » La petite Vaudoise

n'a pas l'air enchantée, mais il faut croire qu'elle conclut l'hymen bon gré mal gré. On voit ensuite le trousseau de la mariée qui prend la route de Berne ; ce sont de beaux sacs d'écus. En retour, le fiancé offre à sa fiancée de bonnes chaînes, bien solides ; celle-ci, pas contente du tout, pleure toutes les larmes de ses yeux. Puis on voit l'ours qui digère en fumant une longue pipe : il a l'air béat, et sur la table à côté de lui se trouve une bouteille de Lavaux. Quand ils veulent s'amuser, Messieurs de Berne exécutent des gambades par dessus les *droits des Vaudois*. Mais la scène change : 1791 arrive. Dans la salle du Conseil secret soufflent par les joints des portes mal fermées, de mauvais courants d'air apportant les nouvelles de la Révolution, de la prise de la Bastille. Les Vaudois, de leur côté, apprennent à lire, ils épellent le mot *liberté*, et la paysanne vaudoise joue sur sa harpe des mélodies révolutionnaires qui font grimacer l'ours. Celui-ci veut prendre un peu d'air, il va se promener dans sa bonne ville de Lausanne. Mais il ne s'y reconnaît plus. On est au matin du 24 janvier ; partout des arbres de la liberté, des drapeaux où flottent les mots de liberté, d'égalité. La paysanne engage, avec quelque rudesse, le Bernois à rentrer chez lui. Mais tout finit bien quand même. Au pied de la croix fédérale portant la date de 1803, la Confédération en bonne mère rapproche ses deux enfants et ils s'embrassent sous son œil maternel.

P. M.